



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 27 mai à 19h30
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 01/04/2025
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER, Thierry SOLEILHAC, Anne-Marie TORE, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge ABOULIN, Sabine JOUVHOMME, Christine SIMON, Denis CLAMENS.
Excusés :
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON
Secrétaire de séance : Raymonde HABOUZIT

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025 ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 avril 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est par ailleurs invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 avril 2025, joint à la présente délibération.

DESIGNE Raymonde HABOUZIT pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,
Raymonde HABOUZIT



Fait et délibéré le 27/05/2025
Pour extrait certifié conforme

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER, Thierry SOLEILHAC, Gilles AUDRAS, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge ABOULIN.

Excusés :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES
Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Raymonde HABOUZIT
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Michel BEGON
Secrétaire de séance : Michel BEGON

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h45

14 présents + 5 pouvoirs : quorum atteint et 19 votants

Présentation de l'ordre du jour :

I. APPROBATION PV CM DU 14 mars 2025 et désignation du secrétaire de séance

II. FINANCES

1. Approbation des CFU 2024 : du budget primitif, du Pole sante, Photovoltaïque, des Rives de la Sumène et du Lotissement Les Bleuets
2. Vote de la Subvention au CCAS
3. Affectation des résultats des exercices 2024
4. Vote du budget primitif de la commune 2025
5. Vote du budget Pole sante 2025
6. Vote du budget Photovoltaïque 2025
7. Vote du budget du Lotissement des Rives de la Sumène 2025
8. Vote du budget Lotissement Les Bleuets 2025
- 10 Validation d'une proposition de crédit 750 000€ credit mut
- 11 Vote de la fongibilité des crédits
- 12 Subvention versée à l'emploi d'éducateurs sportifs
- 13 Vote des taxes locales

III. SIVOM :

- 1-reconduction de l'avance remboursable
- 2-versement au SIVOM des communes adhérentes
- 3-délégation de signature du maire pour la convention d'utilisation du minibus

IV. DIVERS

Compte-rendu des débats :

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2025 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Aucune modification n'est demandée.

Désignation du secrétaire de séance : Michel BEGON

Vote : approuvé à l'unanimité

II. FINANCES

1. Approbation des comptes financiers uniques (CFU) 2024 de la commune et de ses 4 budgets annexes

M. Le Maire explique que le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes de l'année précédente pour le budget principal et les budgets annexes lotissements, photovoltaïque, pôle santé qui produisent chacun leur CFU.

Bien que déjà présentés lors du précédent conseil municipal, ces comptes financiers uniques n'ont pas été votés car n'avaient pas encore obtenu la validation du comptable du Trésor. Ces budgets n'ont pas été modifiés de manière significative depuis.

Avant de quitter la salle, M. Le Maire propose de désigner Monsieur Serge ABOULIN en sa qualité d'adjoint délégué aux finances, comme Président de séance pour le vote des CFU 2024 du budget principal et des budgets annexes lotissements, photovoltaïque, pôle santé ainsi que le CFU du CCAS.

Monsieur Serge ABOULIN soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2024 du budget principal et des budgets annexes lotissements, photovoltaïque, pôle santé, dressés par Monsieur Franck PAILLON, Maire, et Madame Sonia ROUCAUTE, comptable de la collectivité.

Vote : approuvé à l'unanimité (18 votants)

2. Subvention CCAS

Suite à la présentation du CFU 2024 du CCAS, M. Le Maire propose pour l'année 2025 une aide de 6000€.

Vote : approuvé à l'unanimité

3. Affectation des résultats d'exercice 2024 de chaque budget

Budget communal :

Les résultats comptables de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement : excédent global cumulé de 512 003.65 €€

Section d'investissement : déficit global cumulé de 61 195.44 €

Etant opportun d'affecter une partie du résultat de clôture de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour 2025, ce qui permet un réel autofinancement, M. Le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de la gestion 2024, à la section d'investissement du budget primitif principal 2025.

Vote : approuvé à l'unanimité

Budget photovoltaïque :

Les résultats comptables de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement : excédent global cumulé de 60 798.95 €

Section d'investissement : excédent global cumulé de 3 823.66 €

L'excédent de fonctionnement correspond à des dépenses réelles non réglées au 31/12/2024, il est nécessaire de les maintenir en fonctionnement et ainsi reporter chaque excédent dans sa propre section.

Vote : approuvé à l'unanimité

Budget Lotissement Les Bleuets :

Les résultats comptables de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement : excédent global cumulé de 12 491.24 €

Section d'investissement : excédent global cumulé de 0.00 €

Au vu des dépenses de voirie engagées, il est proposé de reporter chaque excédent dans sa propre section.

Vote : approuvé à l'unanimité

Budget Lotissement Les Rives de la Sumène :

Les résultats comptables de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement : excédent global cumulé de 0.00 €

Section d'investissement : déficit global cumulé de 33 807.18 €

Il est proposé de reporter l'excédent d'investissement dans sa propre section.

Vote : approuvé à l'unanimité

Budget Pole Santé :

Les résultats comptables de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement : déficit global cumulé de 11 217.64 €

Section d'investissement : déficit global cumulé de 233 991.86 €

Il est proposé de reporter chaque déficit dans sa propre section.

Vote : approuvé à l'unanimité

4. Budgets primitif 2025 de la commune et de ses budgets annexes

M. Le Maire, en collaboration avec M. Aboulin, adjoint aux finances, expose les budgets primitifs 2025 présenté en commission des finances et lors du précédent conseil.

-Les débats précisent que pour la commune l'augmentation de la location des salles du CSC pourront absorber le déficit du lotissement Les Bleuets. L'accent doit être mis en fin d'année sur la location aux entreprises pour leurs « arbres de Noël », Arkosia devra communiquer dans ce sens.

Remarques : les dotations de l'état, DGF diminuent. Les intérêts des emprunts à court terme vont diminuer au fil des ans, diminuant ainsi les charges.

Vote pour le budget primitif 2025 de la commune : approuvé à l'unanimité

-Plusieurs lots restent à vendre sur le lotissement des Rives de la Sumène ce qui augmentera les recettes de ce budget.

Vote pour le budget primitif 2025 du lotissement des Rives de la Sumène : approuvé à l'unanimité

-Le budget pourra être soldé dans l'année car toutes les opérations financières seront réalisées.

Vote pour le budget primitif 2025 du Lotissement Les Bleuets : approuvé à l'unanimité

-Une recette concernant le sinistre du toit du gymnase n'est pas prévue au budget proposé, car le montant est encore inconnu. Il faudra probablement revoter ce budget dans l'année.

Vote pour le budget primitif 2025 du Photovoltaïque : approuvé à l'unanimité

- Le budget du Pôle Santé atteindra l'équilibre, l'indexation des loyers sur l'indice ILAC permettra soit de compenser les charges d'entretien soit de dégager des recettes.

Vote pour le budget primitif 2025 du Pôle Santé : approuvé à l'unanimité

5. Souscription d'un emprunt long terme

Monsieur le Maire expose qu'un emprunt de 750 000€ à long terme, 25 ans, permettrait le remboursement des emprunts courts termes qui ont financé les travaux du Pôle santé.

Il présente les différentes propositions bancaires et propose celle du Credit Mutuel.

Vote : approuvé à l'unanimité

6. Fongibilité

Monsieur le maire informe les membres du conseil que le référentiel comptable M57 applicable à la commune de Blavozy, offre une plus grande marge de manœuvre et une souplesse budgétaire aux gestionnaires en matière de fongibilité des crédits.

Cette règle permet de à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Vote : approuvé à l'unanimité

7. Subvention à l'emploi d'éducateurs sportifs

Monsieur le Maire explique que depuis plusieurs années la Commune verse une aide sous forme de subvention à différents clubs sportifs pour l'emploi d'un éducateur sportif, que sans l'aide de la commune les clubs ne bénéficieraient pas de l'aide de la région. Il propose la reconduction de ces aides pour les clubs bénéficiaires : l'Union Sportive de Blavozy (USB), l'Entente Foot, le Judo Club et le Club de Hand Saint Germain-Blavozy. Le conseil municipal suggère de se prémunir des fiches de paies correspondantes pour les 12 derniers mois.

Les subventions reconduites sont :

- 792 € pour le club de Judo, correspondant à 22 heures par mois au taux de 3 € par heure ;
- 2 736 € pour l'USB correspondant à 76 heures par mois au taux de 3 € par heure
- 1 080 € pour le club de Hand Saint Germain-Blavozy correspondant à 30 heures par mois au taux de 3 € par heure ;
- 960 € pour l'Entente Foot correspondant à 40 h par mois au taux de 2 € par heure ;

Vote : approuvé à l'unanimité

8. Taxes locales

Au vu de l'état 1259, portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales, des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2024 et au regard des orientations municipales, les taux d'imposition pour l'année 2024 doivent être fixées.

Le conseil municipal décide de maintenir les taux fixés en 2024 pour l'année 2025, soit les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.24 %
- Taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 105.07 %
- Taux de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 7.25 %

Vote : approuvé à l'unanimité

III. SIVOM

1. Convention d'utilisation du minibus

M. Le Maire explique que le minibus de l'Union Sportive de Blavozy (USB) est utilisé par celui-ci, la commune et le SIVOM Fleuve en vallées.

Les minibus ont aujourd'hui 14 ans et les frais afférents à ces véhicules vieillissants augmentent. Un minibus vient d'être remplacé par l'USB qui en était le propriétaire. Il l'utilise principalement le week-end et le SIVOM l'été.

La livraison du minibus neuf interviendra en juillet et la vente de l'ancien est lancée.

Dans le cadre de la mutualisation de ce nouveau minibus, il convient d'établir une convention d'utilisation, dont il fait la présentation.

Le débat pose la question de l'utilisation par l'entente et approuve la convention.

Vote : approuvé à l'unanimité

2. Reconduction de l'avance remboursable au SIVOM

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande du SIVOM d'obtenir une reconduction de l'avance remboursable de 9500 €. Cette avance devait être remboursée par le SIVOM, en fin de mandat, au plus tard en 2025 mais le remboursement de celle-ci mettrait en difficulté la trésorerie du SIVOM.

La reconduction prévoit un remboursement de cette avance au plus tard en 2027.

Vote : approuvé à l'unanimité

3. Participation financière de la commune au SIVOM

M. le Maire rappelle que la participation financière des communes au SIVOM s'établit selon deux méthodes, l'une pour l'extrascolaire et l'autre pour le périscolaire.

La participation extrascolaire est répartie en fonction du nombre d'habitants de chaque commune au 1^{er} janvier 2025, hors montant des loyers qui sont répartis à parts égales, soit pour la commune de Blavozzy, une participation annuelle d'un montant de 49 636.52 € qui se divisera en 3 versements.

La participation périscolaire est répartie en fonction du nombre d'habitants de chaque commune au 1^{er} janvier 2025 pour l'accueil des mercredis, et en fonction du reste à charge de chacune de ses écoles pour l'accueil dans celles-ci, pour la commune de Blavozzy, elle s'élève à 66 592.81 €.

Vote : approuvé à l'unanimité

IV. DIVERS

-l'invitation à l'occasion de la remise du « livre de naissance » le 10/04/25, n'a compté que peu de familles participantes, alors qu'il y a eu 22 naissances. La formule est peut-être à revoir.

-un atelier de décoration d'oeuf selon la méthode ukrainienne est organisée à l'occasion de la fête de Pâques

-Le concert à l'église a compté 78 entrées

-environ 300 coureurs ont participé à la course des enfants, course en faveur de 2 associations ayant fusionné.

-une chasse aux œufs est organisée le dimanche 20/04/2025

-Le groupe Orion (club d'astronomie du Betz) a fait une intervention remarquable à l'école

- une réunion publique sera à prévoir mais à une date ultérieure

-L'« assemblée générale de l'association des donneurs de sang » aura lieu le 25/04/2025

- un particulier demande l'autorisation de mettre en place un panneau routier de prévention pour les chats

-M. Vasselin, restaurateur de tableau à Saint Vincent est contacté pour restaurer le tableau de l'Eglise

- signalement : un labrador blanc divague

- le chemin rue des chênes est difficilement praticable mais le goudronner inciterait les véhicules venant de la rue des Moulanchères à rouler plus vite

-au quartier de Laprade, le débroussaillage du chemin qui contourne la maison Deligne, éviterait que les promeneurs quittent la promenade

Fin de la séance à 21h00

Le Maire,
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance
Michel BEGON